

## ATTESTATION DE FORMATION

Art. L 6353-1 du code du travail

Capgemini Institut certifie par la présente attestation que la personne ci-dessous dénommée a bien suivi la formation décrite conformément aux dispositions de l'article L 6353-1 du Code du Travail

Monsieur Didier GIRODEAU de l'entreprise COUGNAUD CONSTRUCTION

a participé à la formation : Innovation et Transformation Numérique par la DSI du 26 au 27 novembre 2018 à Paris.

Horaire : de 9 h à 17 h pour une durée totale de 14,00 heures.

Nature de la formation selon les articles L6313-1 et L6314-1 du Code du travail :  
acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Objectif de la formation :

*Connaître et maîtriser toutes les méthodes d'innovation. Comprendre les caractéristiques singulières de l'entreprise et comment les DSI peuvent-elles s'accaparer le leadership en matière d'innovation numérique, comment et avec qui jouer ce nouveau rôle, quelles innovations vont révolutionner le business : objets connectés, big data, impression 3D, réseaux sociaux, IA, machine learning, etc. Comment appréhender la valeur ajoutée de ces innovations numériques, quelles sont les nouvelles attentes des clients et business models associés. Comment évaluer les bénéfices et les impacts de l'innovation numérique.*

Cette formation ne donne pas lieu à une évaluation formalisée des acquis de la formation.

Fait à Paris, le 27 novembre 2018



Antoine AUDI  
Directeur Général de Capgemini Institut



**Capgemini**  
CONSULTING. TECHNOLOGY. OUTSOURCING  
24, rue du Gouverneur Général Eboué  
92136 Issy les Moulineaux  
Tél. : 01 44 74 24 10